

AVISU CESEC 2025-29¹
AVIS CESEC 2025-29

Rilativu à i
Relatif aux

Prughjetti scientifici è culturali (PSC) di i musei di Corsica²

Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 7 di maghju di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à i **Prughjetti scientifici è culturali (PSC) di i musei di Corsica ;**

Vu la lettre de saisine du 07 mai 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse ;

Après avoir entendu, Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, du Mécénat, de l'audiovisuel, de la vie associative et des sports ;

À nant'à u raportu di Gérôme BOUDA, per a cummissione azione culturale, audiuisivu è patrimoniu, addunita marti u 13 di maghju di u 2025 ;

Sur rapport de Gérôme BOUDA, pour la commission Action culturelle, audiovisuel et Patrimoine, réunie le mardi 13 mai 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 48

NPAV : 1 (Cécile LIBERATORE-RUGGERI)

² Rapport AC 2025/E2/128

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 20 di maghju di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) est une obligation réglementaire (Art. L. 441-2 du Code du Patrimoine) pour tous les musées regroupés sous le label « Musée de France ». C'est un document qui définit l'identité et les orientations de chaque établissement muséal pour les années à venir.

La Collectivité de Corse, responsable de 5 musées, répartis sur l'ensemble de territoire, a décidé de les gérer selon les mêmes principes de manière à définir un paysage muséal qui présente cohérence et complémentarité entre les différents établissements.

Pour ce faire, elle a initié en 2019 un travail de réflexion d'envergure importante afin de déterminer un cadre de politique générale dont l'objectif majeur est d'ancrer les musées de Corse dans le 21ème siècle. Ce cadre s'articule autour de 3 axes principaux visant à renforcer la synergie entre les sites archéologiques et les musées, à contribuer à l'éducation culturelle des plus jeunes et à diversifier les activités présentes dans les établissements afin d'en augmenter la fréquentation. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre telles que la professionnalisation des agents, la numérisation des sites et des collections, la réalisation d'expositions thématiques communes, des numérisations 3D en partenariat avec le Fab Lab de l'Université de Corse, la réalisation de clips en langue corse, la réalisation des plans de sauvegarde des biens culturels et enfin, une nouvelle politique à destination des publics visant à mieux les connaître et à mieux les accueillir : renforcement des liens avec les collèges et lycées, création d'espaces d'accueil, de billetterie et de boutiques, mise en place d'un pass musées de Corse, muséobus, politique tarifaire variée.

Ce travail de réflexion aboutit aujourd'hui à la présentation des 5 PSC détaillant, pour chaque établissement, un certain nombre d'objectifs spécifiques en lien avec les collections et l'environnement dans lequel il évolue en termes géographiques et patrimoniaux. Ces PSC serviront également de base à un pilotage administratif et budgétaire commun des différents projets.

A l'occasion de la rédaction des PSC, la Collectivité de Corse a souhaité réinterroger la dénomination de chacun des musées, tant dans sa partie thématique que dans sa partie honorifique. A cet égard, elle propose une démarche de consultation élargie aux différents acteurs institutionnels du territoire mais aussi à l'ensemble de la population par le moyen des réseaux sociaux. Au terme de cette consultation, l'Assemblée de Corse procédera à un vote pour l'adoption du nouveau nom de chaque établissement muséal.

Le CESECC, conscient des enjeux en lien avec la politique patrimoniale, **est satisfait de constater** que, pour la première fois, les 5 musées affiliés à la Collectivité de Corse puissent enfin faire l'objet d'une réflexion globale.

Toutefois, **il insiste** sur le fait que cette harmonisation ne doit porter que sur les aspects administratifs et de gestion de manière à faire en sorte qu'au-delà des complémentarités

et des extensions spatiales respectives, chaque musée puisse garder une certaine autonomie dans son discours muséal.

Le CESECC a le sentiment que la politique proposée est essentiellement tournée vers le tourisme au détriment de l'appropriation facilitée du patrimoine par l'ensemble de la société corse.

Le CESECC s'étonne que le patrimoine immatériel soit si peu présent et pris en compte dans ces PSC. En effet, il est pourtant l'un des éléments constitutifs de notre identité collective.

Le CESECC considère qu'il serait intéressant d'envisager la langue corse non seulement comme un support de médiation, mais bien comme une langue d'interprétation structurante. Concevoir les parcours muséographiques directement en langue corse, avec une traduction en français, permettrait de renforcer le lien symbolique et culturel avec les territoires et la diversité dialectale étant en l'espèce un vecteur au service des récits patrimoniaux en fonction des zones concernées.

Le CESECC s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de la participation de la diversité culturelle dans ces PSC. Dans cette optique, les objets exposés pourraient bénéficier d'interprétations croisées, combinant lectures scientifiques et récits issus de la mémoire locale, de la parole populaire ou des expériences sensibles. Cette démarche ouvrirait une voie vers une muséographie dialogique plus proche des usagers sociaux du patrimoine.

Le CESECC indique qu'il portera la plus grande attention au discours muséal du musée de Corti dont la vocation est de devenir un « Musée de société » tant dans les modalités de choix thématiques sociétales retenues que dans leur mode de traitement.

Le CESECC estime que, pour que le parcours muséal global soit plus complet, il serait opportun de créer un musée du « Vivant » consacré à l'environnement et à biodiversité, tant terrestre que marine, complété par un musée de l'archéologie sous-marine, constitutifs également de l'identité insulaire.

Le CESECC alerte sur la dénomination « Musée des enfants » qui peut prêter à confusion et mauvaise interprétation.

Le CESECC s'étonne de l'absence de convention avec le lycée de Sartène et la classe préparatoire arts plastiques, comme c'est le cas pour les lycées Laetitia Bonaparte d'Ajaccio et Giocante de Casabianca de Bastia.

De même, **le CESECC remarque** qu'aucune articulation apparente n'est faite avec le FRAC de Corse ou A casa di Lume, pourtant acteurs culturels complémentaires dont la transversalité avec les musées mériterait d'être explorée ; Il invite aussi à mener une réflexion pour la création d'un musée de l'Art contemporain.

Le CESECC veut souligner l'importance de l'activité scientifique sur les bases mémorielles dans l'objectif d'en faire des « morceaux d'histoire ». Il ne s'agit pas d'élaborer un discours académique, mais plutôt un travail en profondeur de

recoupement, de comparaison, pour ne pas cautionner des dires non vérifiés, des croyances fausses afin de consolider ainsi les éléments vérifiés afin de ne pas colporter ensuite des erreurs qui perdurent.

Le CESECC suggère qu'une vigilance puisse, par ailleurs, être portée sur la manière dont les musées insulaires pourraient véhiculer certains récits univoques, parfois de manière involontaire. **Il estime** qu'encourager une pluralité de perspectives permettrait de mieux refléter la complexité des appartenances, des trajectoires et des mémoires locales.

Le CESECC considère que des expérimentations sociales locales pourraient être envisagées autour des musées : dispositifs de collecte participative, transmission intergénérationnelle, itinérances dans les villages organisées autour de temps d'échanges horizontaux. Le musée, dans cette logique, ne viendrait pas seulement présenter, mais aussi recueillir, apprendre, s'ajuster aux savoirs vivants des territoires en veillant à ne pas les figer et les réifier.

Le CESECC invite la Collectivité de Corse à inciter, par tous les moyens dont elle dispose, les communes ou les pieve à créer, sur leur territoire, des centres d'interprétation de manière à valoriser, sur place, les éléments de patrimoine dont elles sont détentrices.

Le CESECC prend acte de ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI